



AVIS DE COURSE

COUPE INTERNATIONALE ETE OPTIMIST

CNBISCARROSSE OLYMPIQUE – 13 AU 19 JUILLET 2024

GRADE 4 & 5A

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a)

Les moyens digitaux ainsi que le WhatsApp de l'épreuve seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- Les prescriptions nationales en Annexe « Prescriptions FFVoile ».
- Les règlements fédéraux.
- L'annexe T, Conciliation pourra s'appliquer.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.



2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées selon la prescription fédérale.
- Les instructions de course seront disponibles en version électronique, au plus tard le samedi 13 juillet 2024 à 20h00, à l'adresse <https://www.cnbo.fr/cie-2024/>

3. COMMUNICATION

- Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.cnbo.fr/cie-2024/tableaux-officiels/>
- [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS [NP]

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régata est ouverte aux coureurs Optimist nés entre 2009 et 2017.

4.2 Catégories

- Minimes /cadets qualifiés : coureurs nés en 2012-2011, 2010,2009, et de niveau 3 fédéral avéré.
- Benjamins qualifiés : coureurs nés en 2013 et 2014, de niveau fédéral 3 avéré et ayant déjà participé à une épreuve de grade 4.
- Critérium : coureurs benjamins nés en 2013 et 2014, et n'ayant pas participé à une épreuve de grade 4 et tous coureurs poussins nés de 2015 à 2017 inclus (ayant ou non participé à une épreuve de grade 4).

Note : sauf demande expresse, les coureurs étrangers nés en 2013 et 2014 seront inscrits dans le groupe benjamins qualifiés.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir :

- La licence 2024 de type "Compétition".
- L'autorisation parentale
- L'attestation 2024 d'adhésion à la classe Optimist : dit « TIMBRE DE CLASSE », présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents bateaux (Les pages 1 et 2 du livret IODA correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve ; concordance entre coureur et propriétaire du bateau).

Note : cette présentation du livret IODA ne sera pas obligatoire pour les coureurs du groupe « Critérium ».

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile, doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.



- Un justificatif d'assurance valide en Responsabilité Civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale.

4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <https://www.cnbo.fr/cie-2024/inscriptions-et-paiement-en-ligne/> ; Ce formulaire sera disponible à compter du 15 AVRIL 2024

Les inscriptions seront closes le 3 juillet 2024 à minuit.

Avant le début des confirmations d'inscription, chaque coureur des ronds des qualifiés, devra compléter le formulaire de jauge déclarative selon les liens suivants :

Minimes: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH56k7k14lnakThwmEquY4VmKTL9kFVqQdl91A2hzOF-Zo_Q/viewform?usp=pp_url

Benjamins: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJ_WBH8I5cVtx7i4JnWES8RwAhUcWyXZLYcTV8YUmSnXe7pw/viewform?usp=pp_url.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- Tarif de 108.00 € jusqu'au 18 juin 2024 minuit,
- Tarif majoré de 145.00 € à compter du 19 juin 2024, jusqu'au 3 juillet 2024 minuit

Passée cette date, l'acceptation de la candidature sera du ressort de l'organisateur, sous réserve que le dossier soit complet (y compris adhésion à la classe).

Au-delà du 03 juillet, il n'y aura plus de cadeaux de bienvenue sauf surplus (taille).

5.2 À partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur la période du tarif de base à 108€.)

5.3 Conditions de remboursement

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.4 Moyens de paiement : paiement en ligne

6. SERIE QUALIFICATIVE ET SERIE FINALE

6.1 S'il y a plus de 90 coureurs dans la catégorie des qualifiés (Minimes et Benjamins), la régata pourra se dérouler en séries qualificative et finale :

- La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.
- La phase finale durera au moins une journée.

Cette répartition du premier jour se fera selon le classement coureur fédéral en vigueur.



Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

- 6.2 Il y aura deux ronds séparés Minimes/cadets et Benjamins qualifiés. Pour la phase finale, le dernier groupe des qualifiés Minimes/Cadets pourra courir sur le rond des benjamins.
- 6.3 La catégorie Critérium, grade 5A, bénéficiera d'une organisation pédagogique différente.
- 6.4 Des courses par équipe pourront être mises en place. Celles-ci concerneront les coureurs du rond qualifié, par équipe de 4 ou 5, sans aucune contrainte de composition. Les coureurs se rencontreront en 4 contre 4. Les modalités et programme seront décrites dans des « instructions de courses spécifiques ».

7. PROGRAMME

Samedi 13 juillet 2024

- 15h00-19h00 : confirmation des inscriptions par les accompagnateurs référents et jauge

Dimanche 14 juillet 2024

- 10h00 –17h30 : confirmation des inscriptions, par les accompagnateurs référents et jauge
- 10h00 – 13h00 : inscriptions course par équipe
- 15h00 : Test des dispositifs de course (anciennement course d'entraînement)

S'il y a des groupes dans une catégorie, le premier départ concernera les numéros de voile impairs et le deuxième concernera les numéros de voile pairs

- 18h00 : cérémonie d'ouverture suivie d'un pot d'accueil.

Lundi 15 juillet 2024

- 10h30 : briefing entraîneurs
- 13h00 : Briefing coureurs pour les Critérium
- 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre

Mardi 16 juillet 2024

- 13h00 : Briefing coureurs pour les Critérium
- 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre

Mercredi 17 juillet 2024

- 12h00 : briefing entraîneurs pour la course longue distance
- 14h00 : Signal d'avertissement pour la course longue distance, courses à suivre
- 19h00 : remise des prix de la course longue distance

Jeudi 18 juillet 2024

- 12h30 : briefing entraîneurs
- 12h15 : remise des lycras
- 13h00 : Briefing coureurs pour les Critérium
- 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
- 19h00 : remise des prix de la course par équipe



Vendredi 19 juillet 2024

- 09h15 : remise des lycras
- 10h00 : Briefing coureurs pour les Critérium
- 11h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

Dès que possible après la fin des courses et instructions du jury : remise des prix et pot de clôture

8. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT[NP]

Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte,
- 9.2 La zone de course est située comme indiquée en annexe.

10. LIEU

La zone de course est située comme indiqué comme en annexe.

11. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours s'appliquera.

Jugement sur l'eau :

- Pour la course en flotte : Application de l'annexe Semi-Direct (SD) qui sera affichée au tableau officiel de l'épreuve.
- Pour la course par équipe, les modalités seront décrites au moment de la publication des instructions de course spécifiques comme indiqué dans la dernière partie du paragraphe 7.5

12. CLASSEMENT

- 12.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition
 - a) Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - b) Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses moins la plus mauvaise.
- 12.2 La course longue distance fait partie des courses comptant pour le classement général.

13. ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

13.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur : <https://www.cnbo.fr/cie-2024/inscriptions-entraîneurs/>

13.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.



14. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15. PLACE AU PARC [DP] [NP]

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice, la classe Optimist, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe Optimist à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers garçons et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins.
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2014) s'ils ne sont pas déjà récompensés.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE



- En plus, en Critérium : aux 3 premiers garçons et 3 premières filles poussins (nés en 2015 et après)
- Aux trois premières équipes de la course par équipes.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail : regates@cnbo.fr

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr/>

20. PARTENAIRES DE L'EPREUVE



ANNEXE « Zones des course »

